



## récompense et divorce

Par **aurelia25101**, le **16/02/2012** à **11:10**

bonjour,

je ne retrouve pas le post donc je vais en réouvrir un dans le prolongement du précédent  
mon ex et moi avons acheté en commun un bien à crédit  
dans la convention définitive, il est indiqué que mon ex renonçait à ses parts de la maison en  
terme de prestation compensatoire  
il a cessé de payer sa part du crédit quand il a quitté le domicile  
aujourd'hui, le divorce est prononcé  
je voudrais récupérer ce qu'il aurait dû payer tant que le divorce n'était pas prononcé  
vous m'avez parlé de récompense  
seulement il n'est pas indiqué que je devais verser un loyer à mon ex tant que j'occupais la  
maison  
merci de votre aide

Par **Laure11**, le **16/02/2012** à **13:06**

Bonjour,

Une récompense correspond à un versement de loyer.

Par **aurelia25101**, le **16/02/2012** à **15:39**

Je sais qu'une récompense veut dire loyer  
Mon problème aujourd'hui est que je souhaite récupérer ce que mon ex aurait dû payer sur le  
crédit tant qu'on était encore marié même s'il n'habitait plus au domicile conjugal  
Sur le forum, vous m'avez dit que c'est possible mais dans ce cas, il a aussi le droit de  
demander une récompense  
Ma question est donc a-t-il le droit même si dans la convention d divorce, il n'est pas indiqué  
que je devais lui verser un loyer?